Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026210306-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BRUGUIERES

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Ont donné pouvoir : 0
Excusé : 0
Date de convocation : 17 mars 2026

**Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud SIGU, maire

Présents : Eléonore BARTHE, Bruno BEHEREGARAY, Carlos BICO, Philippe BORIES, Pascale BOUSQUET, Sybille CAZAUX, François CHABAUD, Jean Luc CHABOSI, Adrien CRASSAC, Mylène DAZET PLANTADE, Joëlle DOLIQUE, Raphaël DUMAS, Sandrine ESTAMPES, Florent EVEILLARD, Hervé FOURNET FAYAS, Laurent GUERRE, Laurent GONCALVES, Marlène JAMIN, Marie Sophie JANNO, Stéphanie LAGORIO, Magali MARTIN RIVALS, Bruno MAURY, Constance PERNEY, Karine RAU, Alain ROUX, Géraldine RUSCASSIER, Bruno SERRA, Arnaud SIGU, Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs :

Excusés :

Madame Sybille CAZAUX a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|---|---|
| 2026-21-03-06 | Création de la Commission Finances et fixation du nombre de ses membres |

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-22

Considérant que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante

Considérant que le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé de créer la commission municipale suivante :

1- Commission des Finances

Il est également proposé :

- De fixer le nombre d'élu siégeant dans chacune des commissions à 7 membres (dont le maire en tant que président).
- Chaque élu peut être membre de plusieurs commissions.
- De désigner un élu suppléant pour chacun des groupes politiques composant l'assemblée délibérante et pour chacune des commissions. Cet élu suppléant sera autorisé à assister aux réunions de la commission dés lors qu'un des membres est absent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55753

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260321-2026210306-DE

Article 1 : De créer la commission Finances

Article 2 : De fixer le nombre de membre de chaque commission à 7 élus (6 conseillers municipaux + le maire en tant que président).

Article 3 : D'autoriser la désignation d'un élu suppléant pour chaque commission, qui pourra siéger en cas d'absence d'un élu titulaire.

**Résultat du vote :** Unanimité

| | |
|---|---|
| Abstention | 0 |
| Pour | 26 |
| Contre | 0 |

Fait à Bruguières, le 21 mars 2026,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud SIGU

Arnaud SIGU
Signature numérique de Arnaud SIGU
Date : 2026.03.21 12:37:35 +01'00'

Publié le : 23/03/2026 13:45 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/55753